

**En- Tête**

Strasbourg, le 2 octobre 2010

**DISPOSITIF  
ACADEMIQUE DE  
VALIDATION**

Madame, Monsieur

**DAVA**

Nous avons pris connaissance avec plaisir de votre intention de faire valider les acquis de votre expérience professionnelle. Quelle que soit votre situation d'emploi, à condition d'avoir travaillé au moins trois ans, il vous sera possible de faire valider votre expérience si elle correspond à un diplôme professionnel.

**Téléphone** : 03.88.14.10.10.

**Fax** : 03.88.75.04.53.

**Mail** :

[ce.dava@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dava@ac-strasbourg.fr)

Le processus de validation est une démarche rigoureuse, c'est pourquoi nous vous proposons de vous informer plus en détail en participant à une séance d'accueil de votre choix. Vous voudrez bien trouver ci-joint l'ensemble des informations nécessaires.

La participation à ces séances est libre, sans aucune condition.

Vous pouvez également consulter notre site national [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr).



Le développement de  
la VAE est cofinancé  
par l'Union européenne

L'Europe s'engage en  
Alsace avec le Fonds  
social européen

Toute l'équipe du DAVA sera heureuse de vous accueillir très prochainement dans le dispositif de validation de vos acquis d'expérience professionnelle.

**L'équipe du DAVA**